

Aix-en-Provence le 17 octobre 2006

Une deuxième version toujours inacceptable

DGAC : vers une forme de démantèlement ?

L'unité de la DGAC dans la Fonction publique d'État (FPE) n'est toujours pas garantie. S'il est bien indiqué que les personnels appartiendront à la FPE rien n'affirme qu'ils travailleront au sein de celle-ci. Les agents du GIAT, de France Télécom et peut être bientôt ceux de GDF en ont fait l'amère expérience. Malgré tous les engagements gouvernementaux ils ont été d'abord incités, puis par la suite fermement "encouragés" à quitter leur entreprise !

Pourquoi l'administration ne tient-elle pas à s'engager sur l'Unité ? Car derrière ce choix se profile les vieux rêves de certains : création d'un établissement public, agence européenne... Et tout cela en éclatant peut être DSN, DCS et DGAC. Le vieil adage "diviser pour mieux régner" reste d'actualité.

Dangers pour les Ouvriers d'Etat ?

Des réorganisations, avec pour corollaire des redéploiements d'effectifs, sont annoncées pour de nombreux services. Pour faire face à cette difficulté l'administration propose pour les OE la création d'une indemnité de départ volontaire (IDV), d'une indemnité d'aide à la création d'entreprise (IACRE) ou d'une aide permettant "de compenser le différentiel de rémunération" en cas de mutation dans une autre Fonction publique. Ce n'est ni plus ni moins qu'un "dégraissage" par le biais de ce qui ressemble fort aujourd'hui à un plan de licenciement. L'USAC-CGT réaffirme sa volonté de voir garantis en priorité l'emploi et l'absence de mutation arbitraire pour les Ouvriers d'État.

Attention à l'IDV: si certains ouvriers, plus âgés, pourraient trouver l'idée séduisante il faudra faire le calcul sur la totalité de la période de retraite (soit 20 à 25 ans) sans perdre de vue les pertes de pensions importantes générées par la décote mise en place par la loi dite "Fillon". Au total il est pour ainsi dire évident que cette IDV sera un marché de dupes et sûrement pas dans l'intérêt de l'ouvrier. Pour info, l'IDV ne peut en aucun cas être considérée comme une prime retraite.

Avenir des services

DAC/SNA : la DSN souhaite clairement que les SNA récupèrent la gestion de la plupart de ses fonctions supports en se recentrant sur ses missions de proximités. Des partenariats avec les nouvelles autorités aéroportuaires, entre autre pour la fourniture d'énergie, sont envisagés. Qui bénéficiera de ce partenariat ? Sûrement pas les OE mais assurément les nouveaux gestionnaires à caractères privés !

Quel sera l'avenir des DAC et des ouvriers qui y resteront affectés ???

Les tâches des ouvriers, déjà fortement affectées par le projet de loi de décentralisation (cession des plates-formes aux collectivités territoriales) risquent, dans cette nouvelle restructuration, de rapidement disparaître.

DTI : le projet de GIE, voire de GIEE, figure de nouveau dans cette nouvelle version. Au-delà de tout ce qui a été dit sur ce type d'organisation il faut savoir que le GIE bien que structure public/privé aura son autonomie de gestion. Comme il nous l'a été dit "le GIE pourra acheter ses bureaux et ses chaises" mais n'aura pas forcément recours aux OE pour le support et la maintenance !

STAC : Dans le cadre de l'éventuelle transformation de la DCS en service à compétence nationale (SCN) seul un tiers des personnels du STAC sera concerné. Et les autres, tous les autres, que deviendront-ils !

SEFA : des diminutions d'effectifs sont d'ores et déjà inscrites avec pour seule justification la comparaison financière avec le secteur privé. S'il est normal que la Fonction publique cherche à optimiser l'utilisation de ses budgets, cela ne doit pas pour autant se réaliser au coût le plus faible. Il est dommage que la DGAC ne prenne pas suffisamment conscience de la réputation d'excellence du SEFA (qui a un coût) et son rôle indispensable de service public qui offre à des élèves de toutes origines sociales la possibilité d'accéder à une formation de pilote de ligne, sans avoir bourse à délier. N'est-ce pas l'une des missions majeures de l'État dans une démocratie ?

ENAC : aujourd'hui les recrutements sont gelés. Qu'en sera-t-il demain si l'actuel texte du protocole est entériné ?

Des essais professionnels à l'occasion de chaque formation ?

La DGAC propose des tests avant et après chaque formation pour en évaluer le bénéfice. S'il est normal que pour certains cas spécifiques (ex : dans le domaine de la sécurité) le contrôle de l'efficacité d'une formation soit nécessaire, pour l'ensemble nous pouvons nous interroger sur l'utilité de cette mesure. Qui va gérer et quel sera l'intérêt de cette masse d'information ?

Pour nous, les OE, qui passons tout au long de notre carrière des essais professionnels, à quoi cela rime-t-il ? A terme, il est probable que cela détournera les personnels de la formation !

Mesures sociales

Au-delà de quelques primes pour les contraintes liées à l'application des dispositions ESARR5 et les licences de mécanicien avion, aucune mesure globale n'est envisagée. Pour l'USAC-CGT il faut que dans ce domaine comme dans d'autres un équilibre entre tous les corps soit recherché par la DGAC.

Établissements ouvriers

Enfin, le périmètre des établissements ouvriers serait redéfini. Pourquoi pas, mais de quelle façon ? Arbitrairement ou suite à une réelle concertation avec les personnels et leurs organisations syndicales ?

Cette version est-elle une simple provocation ou une volonté affichée de la DGAC d'appliquer les directives gouvernementales de diminution d'effectif, de recours massif à l'externalisation et à la sous-traitance ? L'avenir le dira !

Mais il faut que nous fassions en sorte, par notre mobilisation, que cet avenir ne s'écrive pas sans nous : L'ENSEMBLE DES PERSONNELS DE LA DGAC.